

COMMENT NOUS CONTACTER:

Messagerie Audiposte : 36 67 00

(Coût de communication vers le kiosque Audiotel)

Mobitag : CCP 3000

(Coût d'un SMS surtaxé)

Internet : www.ccp.nc

(Coût de connexion selon le fournisseur d'accès)

Tél : 26 88 00

(coût de communication locale)

Courrier :

CENTRE FINANCIER DE NOUMEA 7 RUE EUGENE PORCHERON
98899 NOUMEA CEDEX

ENTREPRENEUR INDIVIDUEL

PRÉPARER VOTRE DOSSIER - LISTE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Justificatifs d'identité du professionnel (un seul document en cours de validité suffit)

- Pièces d'identité du professionnel :
 - Pour les professionnels de nationalité française : une carte nationale d'identité ou un passeport, en cours de validité
 - Pour les professionnels d'une autre nationalité :
 - Un passeport en cours de validité
 - Une carte de séjour en cours de validité (ressortissants hors Espace Économique Européen)

Justificatifs d'adresse (un seul document suffit sauf en cas d'hébergement par un particulier)

- Si l'entreprise individuelle dispose de ses propres locaux
 - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance électricité, eau, téléphone fixe)
 - Un bail commercial en cours de validité
- Si l'entreprise individuelle est hébergée (particulier, autre), l'ensemble des justificatifs suivants :
 - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du logeur
 - Une attestation d'hébergement datée et signée du logeur
 - Une pièce d'identité du logeur : une carte nationale d'identité ou un passeport, en cours de validité

Justificatifs de l'activité de l'entreprise individuelle

Document **obligatoire** quelle que soit l'activité exercée :

- Un RIDET de moins de 3 mois

Document complémentaire, le cas échéant, selon l'activité exercée :

- Si activité commerciale, ou de transport : extrait de K-BIS de moins de 3 mois
- Si activité artisanale : l'extrait original de l'inscription au Répertoire des Métiers de moins de 3 mois
- Si rattachée à un « ordre », une « chambre » ou tout autre organisme officiel : l'attestation d'inscription sur le registre

Justificatifs de la situation financière de l'entreprise individuelle (au moins un document est nécessaire)

- Le dernier avis d'imposition
- Le bilan comptable, ou le cahier des recettes/dépenses, ou le bilan prévisionnel